

13 sep 2002 -17:00

Appartient à [Verslag van de vergadering van de Ministerraad van 13 september 2002](#)

## Convention de premier emploi

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet d'arrêté royal (\*) concernant la convention de premier emploi.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet d'arrêté royal (\*) concernant la convention de premier emploi.

Il s'agit de modifier, après analyse des actions menées, deux projets de lutte contre le chômage des jeunes, qui entrent dans le cadre des plans globaux fédéraux. Ces modifications concernent :- le volume d'emploi ainsi que l'admission d'un dixième projet dans le dispositif dont le but est de stimuler et de promouvoir l'égalité des hommes et des femmes ;- les accords de coopération conclus avec les Régions pour la réalisation de projets dans le cadre de la politique des grandes villes. Il s'agit de confier la gestion de ces emplois aux administrations des grandes villes. Cet avant-projet est transmis au Conseil d'Etat pour avis dans un délai ne dépassant pas un mois. (\*) modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2000 d'exécution des articles 30, 39, § 1er, et 4, alinéa 2, 40, alinéa 2, 41, 43, alinéa 2, et 47, § 1er, alinéa 5, et § 5, alinéa 2, de la loi du 24 décembre 1999 en vue de la promotion de l'emploi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>